

Rapport de gestion 2012

Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire

Votre sécurité nous tient à cœur. Depuis 150 ans.

Bilan

Actif	Annexe	2012 CHF	2011 CHF
Total de placements et des créances	4.2	560 127 123.39	497 477 481.44
Placements		82 229.80	69 343.16
Liquidités		82 229.80	69 343.16
Créances auprès de La Bâloise-Vie SA		542 431 567.67	480 053 001.65
Créances en faveur des caisses de prévoyance		502 626 760.31	440 833 640.68
Créances en faveur de la fondation collective		3 316 435.99	3 217 183.29
Créances provenant de prêts accordés aux caisses de prévoyance	7.1	799 999.95	799 999.95
Avoirs sur compte-courant auprès des employeurs		35 678 740.12	35 177 603.93
Autres créances	7.2	9 631.30	24 573.80
Placements directs et collectifs	4.2	17 613 325.92	17 355 136.63
Total de l'actif		560 127 123.39	497 477 481.44

Passif	Annexe	2012 CHF	2011 CHF
Total de dettes des caisses de prévoyance et fondation collective		328 111 640.22	273 141 385.37
Dettes des caisses de prévoyance		89 868 798.06	38 037 268.32
Prestations de libre passage et rentes		89 868 798.06	38 037 268.32
Banques/Assurances		3 323 342.59	3 240 107.09
Autres dettes envers banques et assurances		3 323 342.59	3 240 107.09
Autres dettes		234 919 499.57	231 864 009.96
Soldes débiteurs sur compte-courant auprès des employeurs		171 105 878.60	129 432 800.97
Prêts		1 599 999.90	1 599 999.90
Autres Dettes	7.3	62 213 621.07	100 831 209.09
Réserves de contribution des employeurs	6.4	144 806 166.06	131 833 503.69
Réserves de fluctuation de valeurs		360 720.21	364 149.46
Fonds libres et réserves de caisses de prévoyance	7.4	86 846 596.90	92 136 442.92
Fonds libres des caisses de prévoyance en début de période		92 136 442.92	90 209 605.26
Variations résultant de reprise et dissolution de caisses de prévoyance		3 461 759.08	8 005 212.72
Excédent de produits des caisses de prévoyance		4 993 318.56	4 351 982.67
Excédent de charges des caisses de prévoyance		-13 744 923.66	-10 430 357.73
Capital de la fondation		2 000.00	2 000.00
Total du passif		560 127 123.39	497 477 481.44

Accepté par le Conseil de fondation dans sa séance du 15.05.2013 à Bâle.

Daniel Müller

sign. Ernst Röthlisberger

Compte d'exploitation

Annexe	2012 CHF	2011 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	932 501 891.23	910 659 684.32
Cotisations des salariés	371 608 226.80	358 310 092.95
Cotisations des employeurs	443 467 756.40	425 461 123.05
Cotisations des tiers	477 210.00	506 130.95
Réduction des cotisations des tiers	-25 861 282.98	-19 824 300.84
Cotisations libérées de la prime et primes partielles	33 355 317.05	32 994 223.50
Primes uniques et rachats	69 225 032.05	76 819 946.00
Apports dans les réserves de contribution des employeurs	36 507 839.66	32 581 383.61
Subsides du fonds de garantie	3 721 792.25	3 811 085.10
Prestations d'entrée	757 472 703.50	951 438 653.60
Apport de libre passage	543 262 714.45	572 911 534.20
Remboursements de versements anticipés EPL	6 068 757.40	5 696 647.95
Remboursements de versements de divorce	10 811 219.55	11 620 689.25
Reprises d'assurés	185 244 984.35	346 987 546.00
Apports aux fonds libres lors de reprise d'assurés	12 085 027.75	14 222 236.20
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	1 689 974 594.73	1 862 098 337.92
Prestations réglementaires	-347 676 772.85	-323 382 497.40
Total rentes	-164 921 987.65	-158 844 059.00
Rentes de vieillesse	-94 846 261.90	-86 576 645.95
Rentes pour enfants de bénéficiaires de rentes de vieillesse	-654 018.75	-694 961.45
Rentes de survivants	-13 156 873.20	-11 551 269.00
Rentes d'orphelins	-2 434 881.40	-2 325 354.60
Rentes d'invalidité	-50 323 369.55	-53 802 708.15
Rentes pour enfants d'invalides	-3 506 582.85	-3 893 119.85
Libération du paiement des primes	-33 928 032.70	-33 893 701.00
Libération du paiement des primes	-33 928 032.70	-33 893 701.00
Autres prestations réglementaires	-124 678.00	-160 217.20
Rentes transitoires	-124 678.00	-160 217.20
Total des prestations en capital	-148 702 074.50	-130 484 520.20
Prestations en capital à la retraite	-121 187 039.05	-105 826 680.35
Prestations en capital au décès	-27 515 035.45	-24 657 839.85
Prestations de sortie	-990 433 799.53	-955 005 848.98
Prestations de libre passage lors de sortie	-696 107 243.97	-745 466 639.33
Versements anticipés EPL	-33 906 571.05	-41 315 030.80
Versements pour divorce	-13 973 851.70	-13 770 839.05
Transferts à d'autres	-231 158 440.50	-146 024 637.60
Transferts de fonds libres lors de départs	-6 153 174.04	-3 362 366.11
Transferts d'excédents lors de départs d'assurés	-2 099 394.38	-2 042 834.17
Transferts de réserves de contribution des employeurs lors de départs	-7 035 123.89	-3 023 501.92
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-1 338 110 572.38	-1 278 388 346.38

	Annexe	2012 CHF	2011 CHF
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-15 796 608.40	-22 865 987.83
Variation des fonds libres résultant des apports et des dépenses		-3 461 759.08	-8 005 212.72
Dissolution/Constitution de réserves de contributions des employeurs		-12 334 849.32	-14 860 775.11
Produits de prestations d'assurance		1 339 041 279.37	1 272 716 757.83
Prestations d'assurance		1 322 822 880.07	1 269 959 644.18
Parts aux excédents	7.5	16 218 399.30	2 757 113.65
Charges d'assurance		-1 685 423 670.75	-1 839 378 766.90
Primes d'épargne	7.6	-625 654 705.15	-596 892 100.95
Primes de risque	7.6	-155 667 773.45	-155 600 051.35
Primes brutes pour frais	7.6	-56 774 656.75	-54 274 854.80
Primes destinées à l'indexation des rentes	7.6	-7 576 391.75	-7 369 893.05
Primes uniques aux assurances		-821 441 226.10	-1 020 595 971.55
Utilisation de la part aux bénéficiaires d'assurance		-15 073 934.40	-1 511 224.90
Cotisations aux fonds de garantie		-3 234 983.15	-3 134 670.30
Résultat net de l'activité d'assurance		-10 314 977.43	-5 818 005.36
Résultat net de placements	6.3	1 559 943.08	-262 324.70
Intérêts encaissés sur les avoirs auprès de la Bâloise-Vie SA	6.3.2	11 803 590.79	15 107 898.13
Charges d'intérêts résultant d'obligations envers la Bâloise-Vie SA	6.3.3	-10 793 256.74	-13 150 720.88
Intérêts sur réserves de contributions des employeurs	6.4	-637 813.05	-1 145 354.05
Intérêts sur fonds libres		-370 700.25	-811 823.20
Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance	6.3.4	1 558 999.04	-261 342.09
Coûts des placements		-876.71	-982.61
Autres produits	7.7	843 168.61	554 999.75
Rendement provenant des prestations de services fournis		791 368.70	478 729.00
Produits divers		51 799.91	76 270.75
Autres charges	7.8	-51 799.91	-57 661.45
Frais d'administration	7.8	-791 368.70	-497 338.30
Excédent des produits avant constitution de la RFV		-8 755 034.35	-6 080 330.06
Dissolution/Constitution de la RFV (caisses de prévoyance)		3 429.25	1 955.00
Variation des fonds libres des caisses de prévoyance		8 751 605.10	6 078 375.06
Excédent des produits/Excédents des charges		0.00	0.00

Accepté par le Conseil de fondation dans sa séance du 15.05.2013 à Bâle.

Daniel Müller

sign. Ernst Röhliberger

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire (ci-après: la fondation collective) est une fondation au sens des art. 80 ss du CC. La fondation a pour but la prévoyance professionnelle, dans le cadre de la LPP et de ses modalités d'application pour les salariés des employeurs qui lui sont affiliées contractuellement, ainsi que leurs parents et leurs survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Les indépendants peuvent s'affilier à la caisse de prévoyance de leur personnel, dans le cadre des prescriptions de la LPP.

1.2 Enregistrement LPP, fonds de garantie, règlements

Création	Par fusion au 01.01.1995 des fondations collectives régionales, qui avaient été fondées par La Bâloise, Compagnie d'Assurances sur la Vie (fondatrice), dès 1958
Statuts de la Fondation	Dernière adaptation au 11.06.2008
Règlement d'organisation	Dernière adaptation au 11.06.2008
Règlement d'élection au Conseil de fondation	Entrée en vigueur au 01.01.2012
Règlement de prévoyance	La fondation collective propose des plans de prévoyance standardisés. A ceux-ci s'appliquent les règlements de prévoyance particuliers et les règlements de caisse afférents.
Règlement concernant la liquidation partielle et totale des caisses de prévoyance	Entrée en vigueur au 31.12.2009
Enregistrement	Numéro d'enregistrement LPP: C1 94
Fonds de garantie LPP	oui

1.3 Conseil de fondation (organe de gestion)/Droits de signature

Conseil de fondation	Fonction	Durée du mandat	Représentant
Daniel Müller, Efringen-Kirchen (D)	Président à partir du 01.01.2013	31.12.2016	des employeurs
Ernst Röthlisberger, Kölliken	Président jusqu'au 31.12.2012		
	Vizeprésident à partir du 01.01.2013	31.12.2016	des salariés
Peter Hänggi, Nunningen	Vizeprésident jusqu'au 31.12.2012	31.12.2016	des employeurs
Martin Bärtschi, Reinach	Membre à partir du 01.01.2013	31.12.2016	des employeurs
Claudia Rechsteiner-Bürki, Trogen	Membre	31.12.2016	des employeurs
Loredana Vuilleumier-Magri, Etagnières	Membre à partir du 01.01.2013	31.12.2016	des salariés
Pietro Vanetti, Losone	Membre	31.12.2016	des salariés
Alois Villiger, Rain	Membre	31.12.2016	des salariés

Durée du mandat
Droits de signature

Les membres du Conseil de fondation sont élus pour un mandat jusqu'au 31.12.2016. Les représentants des employeurs signent collectivement à deux avec un représentant des salariés. Les représentants des salariés signent collectivement à deux, mais pas entre eux. Les représentants de la fondatrice signent collectivement à deux avec un représentant des salariés ou un représentants des employeurs.

1.4 Administration/Adresse

L'administration est effectuée par la Bâloise Vie SA.

Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire
Aeschengraben 21, case postale, CH-4002 Bâle, Téléphone +41 58 285 85 85, Téléfax +41 58 285 90 73
www.baloise.ch, CPP 40-171-0

1.5 Secrétaire du conseil de fondation

Walter Steiner, Berne

1.6 Experts, organe de contrôle, autorité de surveillance

		Durée du mandat
Expert en prévoyance professionnelle	Roland Tschudin Roland Tschudin Unternehmensberatung AG, Bubendorf	jusqu'au 31.12.2011
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle Responsable de mandat: Roland Sauter	jusqu'au 31.12.2011
Autorité de surveillance	BSABB, BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel, Basel	

1.7 Caisses de prévoyances affiliés

	31.12.2012	31.12.2011
Nombre de caisses de prévoyance affiliées	16 115	16 087

Le nombre de caisses de prévoyance affiliées ne correspond pas au nombre d'employeurs affiliés. Un employeur peut avoir plusieurs caisses de prévoyance.

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	31.12.2012	31.12.2011
Hommes	62 189	61 612
Femmes	42 204	41 343
Assurés actifs totaux	104 393	102 955

Les invalides partiels sont pris en compte comme bénéficiaires de rentes.

2.2 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2012	31.12.2011
Rentes de vieillesse	7 290	6 759
Rentes pour enfants de bénéficiaires de rentes de vieillesse	139	156
Rentes d'invalidité	5 689	5 789
Rentes pour enfants d'invalides	1 480	1 601
Rentes de conjoint/partenaire	1 442	1 364
Rentes temporaires de survie	5	5
Rentes d'orphelins	552	573
Total	16 597	16 247

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Dans le cadre de la prévoyance professionnelle, la Bâloise Vie SA, propose une large gamme de produits visant à couvrir les risques vieillesse, décès et invalidité. Cette gamme de produits contient les lignes de prévoyance Prevo, Classic et Special. La ligne Prevo, destinée aux entreprises de moins de 9 collaborateurs, contient 3 plans de prévoyance (PrevoCompact, PrevoExtra, PrevoMaxi) avec 2 ou 3 variantes chacun. La ligne Classic, destinée aux entreprises de 10 à 49 collaborateurs, contient des plans de prévoyance étendus pour des solutions de prévoyance intégrées et adaptées aux besoins. En plus, elle est modulable avec l'assurance des prestations de décès complémentaires. La ligne Special, destinée aux entreprises de 50 collaborateurs et plus, offre des solutions de prévoyance individuelles et spécifiques.

3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de prévoyance détermine elle-même le financement dans le cadre du plan de prévoyance. Elle fixe l'ampleur et le montant du financement dans le règlement de caisse. Les caisses de prévoyance avec une solution de prévoyance Classic ou Special, qui disposent des fonds libres nécessaires, ont la possibilité de prévoir un financement des cotisations par la caisse de prévoyance.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Outre l'adaptation obligatoire au renchérissement des rentes des survivants et d'invalidité, des prestations supplémentaires sont versées selon la fortune à disposition de la caisse de prévoyance.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés et évalués comme l'année précédente selon les normes de Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Placements directs et collectifs:

La partie de la fortune non placée auprès de la Bâloise Vie SA de certaines caisses de prévoyance est évaluée à la date du bilan selon la valeur de marché. Cette partie de la fortune est investie auprès de La Bâloise, Fondation de placements pour le personnel de prévoyance, et dans des actions et des fonds de placements.

Créance auprès de la Bâloise Vie SA et autres créances:

La fortune est placée à la valeur nominale.

Avoirs sur compte-courant auprès de l'employeur:

Cotisations de l'employeur et intérêts du compte-courant impayés à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les mêmes principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes comme l'année précédente sont applicables.

5 Couverture des risques/Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Tous les risques sont réassurés par des contrats d'assurance collective conclus auprès de la Bâloise Vie SA.

5.2 Explications des actifs et passifs découlant des contrats d'assurance

Capital de couverture/Total des avoirs de vieillesse	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Capital de couverture des assurés actifs	7 313 607 156.00	7 035 816 150.00
→ dont avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	4 452 385 233.00	4 319 418 536.00
→ dont avoirs de vieillesse sur-obligatoires	2 861 221 923.00	2 716 397 614.00
Capital de couverture des bénéficiaires de rentes	2 649 645 339.00	2 533 626 271.00
Total du capital de couverture	9 963 252 495.00	9 569 442 421.00
Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	1,50%	2,00%

Le capital de couverture est géré par la Bâloise Vie SA en fonction du contrat d'assurance collective.

5.3 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Avec son rapport du 19.03.2013 avec date d'effet au 31.12.2012 l'expert en CP constate que les dispositions actuarielles réglementaires correspondent aux prescriptions légales et que toutes les prestations minimales LPP sont couvertes. La fondation collective ne supporte pas de risque actuariel, par conséquent l'établissement d'un bilan actuariel devient inutile.

5.4 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

En cas d'assurance complète des caisses de prévoyance, le degré de couverture est toujours d'au moins 100%. Un découvert d'une caisse de prévoyance peut uniquement exister si la caisse de prévoyance place, à ses propres risques des fonds liés auprès de la Bâloise-Fondation de placement et, de ce fait, ne obtient pas les rendements exigés. De ce fait, plus aucune caisse n'est à découvert au 31.12.2012.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Gestion de la fortune:

La fortune de la Fondation est gérée par l'Asset Management de la Bâloise-Holding, sur mandat de la Bâloise Vie SA, en observant les prescriptions fédérales relatives aux placements et les prescriptions sur la séparation.

Rétrocessions:

Etant donné que, dans le cadre du contrat d'assurance collective, les placements de fonds sont intégralement réassurés auprès de la Bâloise Vie SA, il n'y a pas de rétrocessions. (cf. 5.1)

6.2 Informations provenant du compte d'exploitation de La Bâloise pour la vie collective Suisse

Les informations suivantes sont établies sur la base des données provenant de la Bâloise Vie SA, et ne font pas l'objet d'un examen par l'organe de révision de la Fondation.

6.2.1 Principes d'établissement des comptes réglementaires

La clôture statutaire des comptes de la Bâloise Vie SA est établie conformément aux dispositions légales de présentation des comptes en Suisse. Elle englobe l'ensemble des affaires vie ainsi que des affaires de caisses de pension en Suisse et de la direction pour l'Allemagne. La clôture statutaire sert de référence au respect des prescriptions de l'organe de surveillance, à la participation aux excédents des clients et au versement du dividende à la Bâloise-Holding. Elle diffère ainsi, tant en matière de présentation des comptes que du volume des affaires des résultats, qui ont été publiés le 19.03.2013 selon les normes IFRS par le Groupe de la Bâloise.

Ci-joint l'ensemble des résultats vie collective Suisse:

	2012 en mio. CHF	2011 en mio. CHF
Résultat des placements	114	24
Résultat des risques	114	131
Résultat des frais	-5	-8
Variation des provisions techniques	-107	-97
Attributions au fonds d'excédents	-70	-40
Résultat du compte d'exploitation	46	10

6.2.2 Justification du respect du pourcentage minimum dans les affaires vie collective Suisse

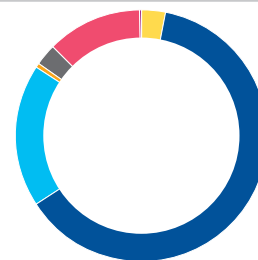
La loi exige qu'au moins 90% des produits bruts appartiennent aux assurés et 10%, au maximum, aux actionnaires. En attribuant 94,3% (année précédente: 98,2%) des produits aux assurés, la Bâloise Vie SA se trouve au dessus des exigences légales.

		2012 en mio. CHF		2011 en mio. CHF
Produits bruts, affaires soumises au pourcentage minimum	100 %	540	100 %	476
Prestations en faveur des assurés, affaires soumises au pourcentage minimum	94,3 %	509	98,2 %	467

6.2.3. Présentation des placements par catégorie

Portefeuille de placement des capitaux provenant de la prévoyance professionnelle auprès de la Bâloise Vie SA:

	en %	en 1000 CHF
Fonds liquides et dépôts à terme	3,15	453 420
à intérêt fixe	62,81	9 031 709
Hypothèques et autres créances en valeur nominale	18,38	2 643 148
Actions et parts de fonds de placement	0,61	87 403
Private Equity et Hedge Funds	2,79	401 274
Placements en participation et entreprises liées ou associées	–	–
Immobilier	12,06	1 734 425
Autres placements de capitaux	0,20	27 900



Source: Mémento – Compte d'exploitation prévoyance professionnelle (édition 2012)

Total: 14 379 mio. CHF (selon la valeur comptable 31.12.2012)

6.3 Explications du résultat net des placements

6.3.1 Taux d'intérêts fixés par la Bâloise Vie SA:

	au 01.01.2012 en %	au 01.01.2011 en %
Compte courant (intérêts débiteurs/intérêts créditeurs)	3,50/0,25	4,0/0,5
Fonds libres et réserves de contributions des employeurs	0,500	1,000
Prêts	1,750	2,250

6.3.2 Intérêts de la Bâloise Vie SA

	2012 CHF	2011 CHF
Intérêts sur comptes-courants	7 102 984.95	8 656 687.40
Intérêts de la Bâloise Vie SA	4 700 605.84	6 451 210.73
Total intérêts de la Bâloise Vie SA	11 803 590.79	15 107 898.13

6.3.3 Intérêts du compte-courant avec employeurs et autres

	2012 CHF	2011 CHF
Intérêts du compte-courant avec employeurs	-514 251.71	-665 838.29
Intérêts sur comptes d'attente	-10 280 825.78	-12 484 882.59
Total intérêts du compte-courant avec employeurs et autres	-10 795 077.49	-13 150 720.88

6.3.4 Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance	2012 CHF	2011 CHF
Dividendes/intérêts sur obligations	13 763.35	183.50
Bénéfices réalisés au cours sur titres	16 736.57	0.00
Bénéfices non réalisés au cours sur titres	1 590 903.97	107 747.69
Pertes non réalisées au cours sur titres	-62 404.85	-369 273.28
Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance	1 558 999.04	-261 342.09

6.4 Explications de la réserve de contributions des employeurs	2012 CHF	2011 CHF
Solde de la réserve de contributions des employeurs au 01.01.	131 833 503.69	115 827 374.53
Apports directs des employeurs	28 825 391.12	26 694 857.49
Apports résultant des reprises de contrats	7 932 045.14	5 907 283.02
Résultat net des réserves de contributions des employeurs	-16 466 194.20	-12 851 791.43
Résiliation de contrats	-7 318 579.69	-3 744 219.92
Solde de la réserve de contributions des employeurs au 31.12.	144 806 166.06	131 833 503.69

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Créances provenant de prêts accordés aux caisses de prévoyance

En tant que garantie, les prétentions de certaines caisses de prévoyance envers la Bâloise, Fondation de placements pour le personnel de prévoyance, sont mises en gage auprès de la Bâloise Vie SA à hauteur du prêt consenti.

7.2 Autres créances

Il s'agit principalement des demandes de restitution des prestations aux assurés versées en trop ou à tort mais également des actifs de régularisation et de l'impôt anticipé récupérable auprès de l'AFC.

7.3 Autres dettes

Des montants versés, mais non imputés, en cas de reprises de caisses de prévoyance, ou en cas de primes uniques et de rachats; ainsi que des versements en cours à cause des indications incomplètes en cas de versements et de paiements.

7.4 Fonds libres et réserves des caisses de prévoyance	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Fonds libres des caisses de prévoyance	86 548 978.02	91 928 880.61
Caisses de prévoyance avec des fonds liés par des prêts sur polices	297 618.88	207 562.31
→ Fonds liés par des prêts	1 097 618.83	1 007 562.26
→ Prêts	-799 999.95	-799 999.95
Total fonds libres et réserves des caisses de prévoyance	86 846 596.90	92 136 442.92

7.5 Parts aux excédents	2012 CHF	2011 CHF
Excédents immédiats pour le financement des cotisations	2 643 752.30	60.50
Apports uniques en augmentation des avoirs de vieillesse	12 630 186.20	355 481.10
Accumulation des parts aux excédents	380 029.95	2 401 084.05
Accumulation de fonds libres	564 430.85	488.00
Total parts aux excédents	16 218 399.30	2 757 113.65

Toutes les parts aux excédents sont transmises aux caisses de prévoyance et, sans décision contraire de la part des comités des caisses de prévoyance, elles sont utilisées en augmentation des avoirs de vieillesse.

7.6 Primes d'assurance	2012 CHF	2011 CHF
Primes d'épargne	-625 654 705.15	-596 892 100.95
Primes de risque (invalidité et décès)	-155 667 773.45	-155 600 051.35
Primes destinées à l'indexation des rentes	-7 576 391.75	-7 369 893.05
Primes brutes pour frais	-56 774 656.75	-54 274 854.80
Total primes d'assurance	-845 673 527.10	-814 136 900.15

Les primes brutes pour frais sont des primes facturées par la Bâloise Vie SA. Celles-ci vont être mises en rapport avec les coûts effectifs dans le cadre de toutes les activités d'assurance-vie collective. (cf. 6.2)

7.7 Autres produits	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Frais résultant de mesures d'encaissement (sommations)	607 054.70	235 979.00
Frais pour versements anticipés EPL	184 314.00	242 750.00
Subsides de la Bâloise Vie SA destinés à couvrir des pertes	51 799.91	76 270.75
Total autres produits	843 168.61	554 999.75

7.8 Frais d'administration/autres charges	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Frais résultant de mesures d'encaissement	-607 054.70	-254 588.30
Frais pour versements anticipés EPL	-184 314.00	-242 750.00
Total frais d'administration	-791 368.70	-497 338.30
Coûts résultant de prétentions récursives	-51 799.91	-57 661.45
Total autres charges	-51 799.91	-57 661.45

La Bâloise Vie SA traite les coûts générés par l'application de la prévoyance professionnelle dans le cadre de ses activités d'assurance-vie collective. Il y a lieu de tenir compte des informations relatives, en particulier, au chiffre 6.2 dans l'annexe de ce rapport annuel.

Les frais d'administration présentés dans le compte d'exploitation concernent les coûts supplémentaires par rapport aux liquidations partielles de certaines caisses de prévoyance et les frais de sommation et d'encaissement ainsi que les frais pour versement anticipés EPL.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Aucune demande n'a été formulée.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Renonciation à l'utilisation par les employeurs de la réserve de contributions des employeurs

Il n'existe aucune réserve de contributions des employeurs assortie d'une renonciation à l'utilisation.

9.2 Liquidations partielles

Les caisses de prévoyance inactives sont liquidées en permanence, les fonds libres éventuels sont distribués. Un règlement général est entré en vigueur au 31.12.2009

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement particulier n'est à signaler après la date du bilan.

10.1 Montant des arriérés au 31.03. de l'année suivante

	2013 CHF/nombre	2012 CHF/nombre
Arriérés en procédure de rappel	2 106 083.35	2 066 399.20
Employeurs concernés en procédure de rappel	160	155
Arriérés en poursuites	55 982.70	1 020 252.55
Employeurs concernés par la mise en poursuites	10	60
Arriérés: (sursis concordataires ou faillites)	2 336 385.60	2 792 296.60
Employeurs concernés par le sursis concordataire ou la faillite	50	84
Arriérés avant couverture par Fonds de Garantie	2 447 643.60	2 669 926.94
Employeurs concernés avant couverture par Fonds de Garantie	70	97
Total montants des arriérés	6 946 095.25	8 548 875.29
Total employeurs concernés	290	396

Accepté par le Conseil de fondation dans sa séance du 15.05.2013 à Bâle.

Daniel Müller

sign. Ernst Röthlisberger

Bâloise-Fondation collective pour la
prévoyance professionnelle obligatoire
c/o Bâloise Vie SA
Aeschengraben 21, case postale
CH-4002 Bâle

Tél. +41 58 285 85 85
Fax +41 58 285 90 73
serviceclientele@baloise.ch

Votre sécurité nous tient à cœur. Depuis 150 ans.
www.baloise.ch